



**Legs du gouvernement du Canada pour le 400<sup>e</sup> de Québec  
(Pointe-à-Carcy, Bassin Brown, Baie de Beauport)**

**CONSULTATION DE L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE QUÉBEC (avril 2006)**

**COMMENTAIRES  
(mai 2006)**

**Présentation**

L'organisme *Les Amis de la vallée du Saint-Laurent* félicite le gouvernement fédéral pour le choix qu'il fait de marquer le 400<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Québec par l'aménagement de sites marquants riverains du fleuve au bénéfice de l'ensemble de la population. Il opte ainsi pour le développement de l'intérêt, de la fréquentation et de l'identification des citoyens au regard de cette richesse essentielle et de ce patrimoine éminent que le Saint-Laurent constitue pour eux. Il le fait d'une manière qui en garantit la durabilité. Les Amis de la vallée du Saint-Laurent l'assurent ainsi que son mandataire, l'Administration portuaire de Québec, de leur appui et de leur collaboration.

Les trois projets présentés nous paraissent d'un grand intérêt en eux-mêmes en même temps qu'ils constituent des améliorations substantielles, et orientées vers l'usage public, des sites sur lesquels ils portent. Nous exprimons sommairement, dans les lignes qui suivent, un certain nombre de propositions particulières qui nous semblent être en mesure de les bonifier quelque peu. Nous commençons par des observations touchant les trois projets. Nous poursuivons en ne traitant plus que du projet sur la Pointe-à-Carcy, qui fait l'objet d'une consultation plus poussée.

**Pour les trois projets**

Bien que situés sur des terrains de juridiction fédérale, les trois projets devraient être élaborés et réalisés en collaboration la plus étroite et la plus en amont possible avec les services de planification, d'aménagement, d'architecture, de tourisme et de loisirs de la Ville de Québec.

Même s'il est intéressant de donner une vocation spécifique et différente à chacun des trois sites, ils devraient tous trois poursuivre les objectifs communs suivants en plus de ceux mentionnés dans les présentations :

- Favoriser l'accès physique direct des personnes et des petites embarcations à l'eau;
- Viser une restauration ou un aménagement orientés vers une naturalisation ou renaturalisation importante ainsi que vers un état des lieux inspiré de ce qu'ils étaient avant les dégradations les plus dommageables du passé, récent ou plus ou moins éloigné;
- Être les lieux de commémorations historiques importantes.



Les trois sites se trouvent pris avec d'importantes difficultés d'accès pour le public, différentes pour chacun. Il faudra faire en sorte, en concertation avec la Ville de Québec, que les choses soient considérablement améliorées en cette matière. Les trois sites devront bénéficier, d'une part de lignes de transport en commun aux horaires particulièrement favorables les jours fériés et en période estivale, d'autre part de pistes cyclables et de services de navettes conduisant jusqu'aux sites eux-mêmes. Le site de la Baie de Beauport devra être directement accessible par l'avenue D'Estimauville. Le bassin Brown devra bénéficier d'accès piétonniers directs, courts et faciles. Il est souhaité que se développent des projets de navettes fluviales entre ces sites et entre eux et d'autres points riverains d'intérêt sur le territoire de la Communauté métropolitaine.

Les trois sites doivent être aménagés, équipés et meublés de façon à y favoriser non seulement la promenade et la visite de courte durée, mais également des séjours de longue durée (demi-journée, journée entière) consacrés au pique-nique, au farniente, aux sports et loisirs riverains, à l'observation de la nature, aux rencontres en petit groupe ainsi qu'à la baignade et aux sports aquatiques si possible.

### **Pour le projet de la Pointe-à-Carcy**

Le plus important à dire, à nos yeux, au sujet du projet proposé pour la Pointe-à-Carcy est contenu dans ce que nous venons d'exposer. Nous y ajoutons les éléments suivants :

La restauration symbolique de la présence, historiquement, du fleuve au pied même de l'édifice des Douanes et de son escalier devrait comporter l'aménagement, dans le quai au bout des bassins descendants qui vont prendre la place de l'agora, d'un large escalier descendant jusqu'au fleuve, à la manière dont cela se fait le long d'avenues en bordure de mer de bien des villes côtières ou portuaires du monde, aux prises, elles aussi, avec la marée et les intempéries. Cela mettrait une touche de réalité dans cette évocation symbolique.

Les espaces de verdure existants ou à créer devraient être l'objet d'une végétalisation riche et variée, susceptible d'en faire des parcs miniatures, des espaces attirants et agréables offrant un réel contact avec la nature en même temps que des possibilités de détente.

La Pointe-à-Carcy doit être le lieu de commémorations historiques liées de préférence à son passé portuaire. Nous suggérons la commémoration de tranches diverses de l'exploration et de l'ouverture de l'Amérique du Nord par des expéditions parties de Québec et ayant emprunté la voie du Saint-Laurent. Nous suggérons aussi de marquer le 50<sup>e</sup> anniversaire en 2008 de l'ouverture de la navigation d'hiver entre Québec et la Côte Nord par le capitaine Raymond Duval et son navire, le D'Vora; la stèle ou la plaque qui le marquerait pourrait être installée à la Place de la marine marchande, là où se trouve déjà le monument aux marins civils morts dans la guerre 1939-1945.



La Pointe-à-Carcy devrait aussi offrir de l'information vulgarisée sur la navigation en cours sur le Saint-Laurent et sur les opérations en cours dans le port. Cela pourrait se faire par des panneaux explicatifs installés le long du quai et portant sur les types de navires circulant sur le fleuve, les types de marchandises qu'ils transportent, etc., et sur les diverses opérations habituelles se déroulant dans le port.

Les Amis de la vallée du Saint-Laurent offrent leur collaboration à l'Administration portuaire de Québec pour ces commémorations et cette mise en place d'informations.

### **Conclusion**

Nous appuyons donc la réalisation de ces trois projets qui améliorent considérablement la mise à la disposition de la population de sites riverains du Saint-Laurent importants et situés au cœur de la ville. Nous suggérons leur bonification sous quelques aspects. Nous suivrons leur réalisation avec grand intérêt et sommes impatients de nous y retrouver en 2008 avec toute la population de Québec en fête.

Québec, le 8 mai 2006.



André Stainier, président

NOTE : *Les Amis de la vallée du Saint-Laurent* (AVSL) est un organisme à but non lucratif voué à protection et à la promotion du patrimoine que représente le fleuve Saint-Laurent. Il est engagé dans des dossiers ayant trait à des questions tant environnementales que sociales, économiques, esthétiques ou historiques. Il existe depuis 1986 et regroupe plus d'une centaine de membres à travers le Québec. À Québec et dans sa région, il s'est impliqué dans des actions et des dossiers touchant le fleuve et ses rives à Québec même, à Saint-Romuald, à Saint-Antoine-de-Tilly et à Donnacona.